

Les **Dossiers** n° 28

juin 2010

Atlas

du Massif central

Organisation territoriale

**MASSIF
CENTRAL**

Cette publication est le fruit de l'initiative des partenaires du programme opérationnel plurirégional du Massif central : Europe, État et Conseils régionaux, associés à l'Insee.

Directeur de la publication

> Michel GAUDEY
Directeur régional de l'INSEE

Rédaction en chef

> Michel MARÉCHAL
> Daniel GRAS

Composition

et mise en page

> INSEE

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle
BP 120
63403 Chamalières Cedex
Tél. : 04 73 19 78 00
Fax : 04 73 19 78 09

Le comité de pilotage était composé de représentants des organismes suivants :

Préfecture de la région Auvergne (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales)

Commissariat à l'Aménagement et au Développement et à la Protection du Massif central

Macéo

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt d'Auvergne

Agence régionale de Développement des Territoires Auvergne

Conseil régional d'Auvergne

Groupement d'intérêt public des régions du Massif central

Insee Auvergne

Insee Limousin

Auteurs :

Claudine CARLOT, Vincent VALLÈS (Insee Auvergne)

Anne-Lise DUPLESSY, Catherine LAVAUD (Insee Limousin)

Armature urbaine 2

- 30 aires urbaines maillent le territoire*
- Deux systèmes urbains de plus de 500 000 habitants*
- Une armature urbaine plus importante que dans les autres massifs*
- Influence de l'espace lyonnais sur le quart nord-est*
- Un taux de cadres des fonctions métropolitaines conforme à la taille des aires urbaines*
- La proximité lyonnaise et toulousaine, un atout pour le Massif central*
- Progression importante des cadres à Clermont-Ferrand, Rodez et Brive*
- La recherche dopée par les pôles clermontois, limougeaud et stéphanois*
- Trois pôles universitaires de rang national*

Étalement urbain 7

- Accélération de la périurbanisation*
- La vocation résidentielle du périurbain s'accroît*
- Un maillage important de pôles d'emplois ruraux*
- Huit emplois pour dix actifs dans l'espace le plus rural*
- Les déplacements domicile-travail s'amplifient et s'allongent*
- Plus de communes à vocation résidentielle*
- Des villes à la campagne*

Espace rural : un accès inégal aux commerces et services 11

- Un taux d'équipement conforme à la moyenne*
- Une accessibilité plus contrainte que dans les autres espaces ruraux métropolitains*
- Certains services moins présents dans les campagnes*
- Un maillage essentiel de 228 bourgs et petites villes*
- Des pôles de services handicapés par leur faible population*
- Les zones de montagnes fortement fragilisées*

Méthodologie 15

Armature urbaine

“ 30 aires urbaines maillent le territoire

Le Massif central est une terre de contrastes. Son caractère rural et en partie montagneux reste marqué. En 2006, l'ensemble des aires urbaines du Massif central occupe 23 % de son territoire, regroupe 62 % des habitants et 66 % des emplois contre respectivement 40 %, 78 % et 81 % en moyenne pour les régions françaises hors Île-de-France. Ces chiffres bien en dessous de la moyenne nationale ne doivent pourtant pas masquer une réalité urbaine importante.

Le Massif central dispose en effet d'un maillage urbain qui le distingue des autres massifs français métropolitains. Son armature urbaine est dense et constituée de 30 aires urbaines de grande, moyenne et petite taille.

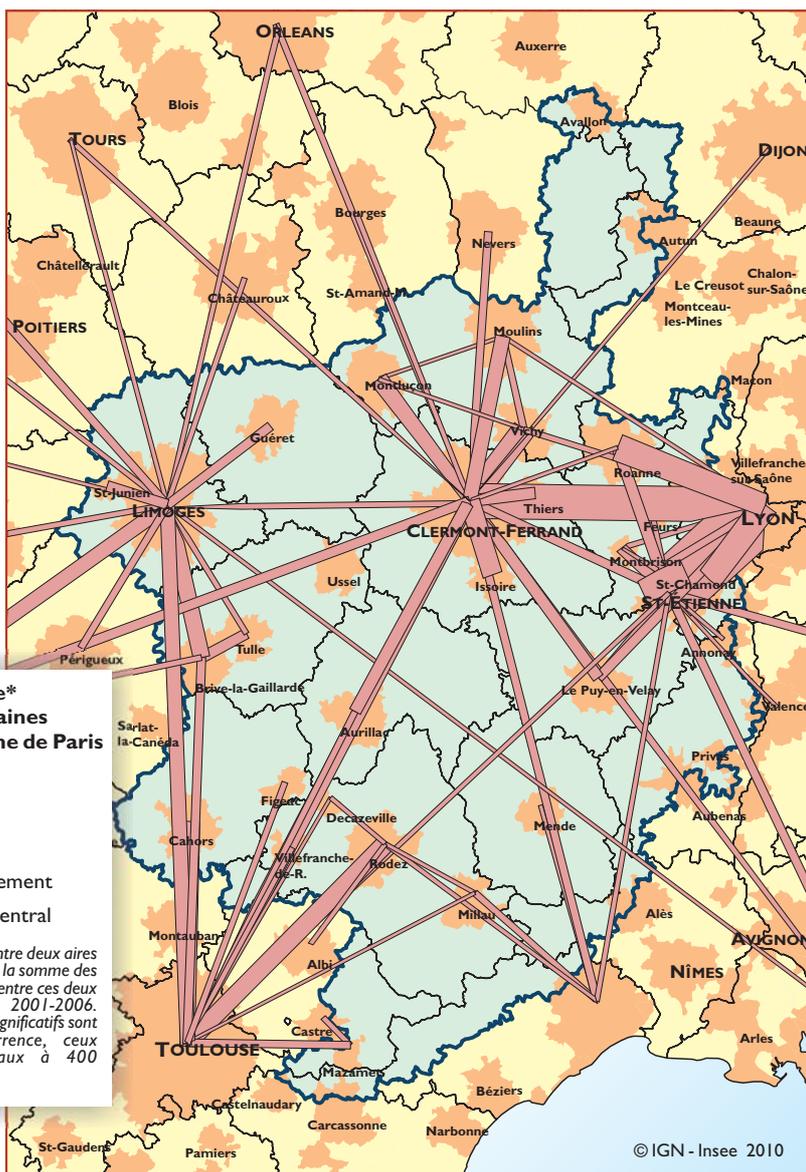
La hiérarchie urbaine du Massif central est dominée par trois pôles majeurs de rang national (Clermont-Ferrand, Limoges et Saint-Étienne), sur lesquels peut s'appuyer son développement économique et démographique. Les deux capitales régionales (Clermont-Ferrand pour l'Auvergne, Limoges pour le Limousin) ont un rôle de commandement local affirmé. Elles sont à la tête des 18^e et 35^e aires urbaines françaises avec respectivement 427 000 et 260 000 habitants. Au 25^e rang national, l'aire urbaine de Saint-Étienne, 319 000 habitants en 2006, s'intercale dans le trio de tête.

En relais, neuf aires urbaines de 50 000 à 200 000 habitants constituent des points d'appui complémentaires essentiels : par ordre d'importance Roanne, Brive-la-Gaillarde, Saint-Chamond, Vichy, Montluçon, Rodez, le Puy-en-Velay, Moulins et Aurillac. Elles se situent toutes dans la première moitié des 355 aires urbaines françaises.

“ Deux systèmes urbains de plus de 500 000 habitants

Certaines aires urbaines sont géographiquement très proches, ce qui vient renforcer le poids économique et démographique de certains espaces urbains. Dans le Massif central, deux ensembles urbains de plus de 500 000 habitants se dessinent. Au cœur de l'Auvergne, les aires urbaines d'Issoire et Thiers voient leur frange rejoindre celle de Clermont-Ferrand. De plus, entre ces aires urbaines et celle de Vichy apparaissent des communes polarisées par deux pôles urbains. Clermont-Ferrand est ainsi au cœur d'un vaste espace dominé par une activité essentiellement urbaine concentrée sur quatre pôles et dont les différents éléments ne relèvent plus seulement d'une liaison centre-périérie. Cet espace constitue ainsi un système urbain autonome de près de 590 000 habitants.

De même, au sud du département de la Loire à la frontière de l'aire urbaine lyonnaise, les aires urbaines de Saint-Étienne, Feurs, Montbrison, Saint-Chamond et Saint-Just-Saint-Rambert forment un système urbain de 560 000 habitants.



Flux migratoire* entre aires urbaines hors aire urbaine de Paris 2001-2006

- 4 000
- 2 000
- Département
- Massif central

* Un flux migratoire entre deux aires urbaines correspond à la somme des échanges migratoires entre ces deux aires sur la période 2001-2006. Seuls les flux les plus significatifs sont retenus, en l'occurrence, ceux supérieurs ou égaux à 400 personnes.

© IGN - Insee 2010

Migrations résidentielles entre les aires urbaines (hors Paris)



L'ouest et le sud du massif ne disposent pas d'une structure urbaine de même importance. En intégrant l'aire urbaine de Saint-Junien, l'espace urbain de Limoges est deux fois moins peuplé (279 000 habitants). Le rapprochement des aires urbaines de Brive-la-Gaillarde et Tulle forme un ensemble urbain de 131 400 habitants.

Au sud du massif, dans un environnement de faible densité, l'absence d'aires urbaines de taille moyenne représente une réelle faiblesse du maillage urbain, d'autant plus que les Cévennes, le Causse du Larzac, et la Montagne Noire constituent une barrière naturelle limitant l'influence des métropoles extérieures, notamment celle de Montpellier pourtant relativement proche.

“ Une armature urbaine plus importante que dans les autres massifs

Parmi les Massifs français, seul celui des Alpes avec deux aires urbaines de plus de 200 000 habitants et quatre de 50 000 à 200 000 habitants peut adosser son développement à un maillage urbain équivalent à celui du Massif central. Dans les autres massifs, cette armature urbaine n'est pas de mise. Les deux aires urbaines de Corse ont moins de 100 000 habitants.

Dans les Vosges et le Jura, la part importante de la population vivant dans des communes périurbaines, respectivement 38 % et 28 % de la population en 2006, résulte de l'étalement d'aires urbaines situées à l'extérieur du massif. Ces deux massifs, comme celui des Pyrénées, ne comptent en effet en leur sein qu'un petit nombre d'aires urbaines complètes, toutes de petites tailles. Les dynamiques urbaines de ces trois massifs trouvent donc leur moteur à l'extérieur de ces massifs.

“ Influence de l'espace lyonnais sur le quart nord-est

Le Massif central est aussi impacté par l'étalement urbain de métropoles voisines, mais dans des proportions faibles au regard de la part, en termes de population, des aires urbaines situées en son sein.

Ainsi 128 communes, regroupant 112 000 habitants en 2006, appartiennent à une aire urbaine dont le centre n'est pas dans le Massif, soit 5 % de la population habitant l'espace à dominante urbaine. Cette périurbanisation est essentiellement le fait de l'agglomération lyonnaise : 40 000 habitants du Massif central résident dans l'une des 33 communes incluses dans la 2^e aire urbaine française. Les autres métropoles dont l'étalement gagne le Massif central sont celles situées le long de sa frontière sud-est.

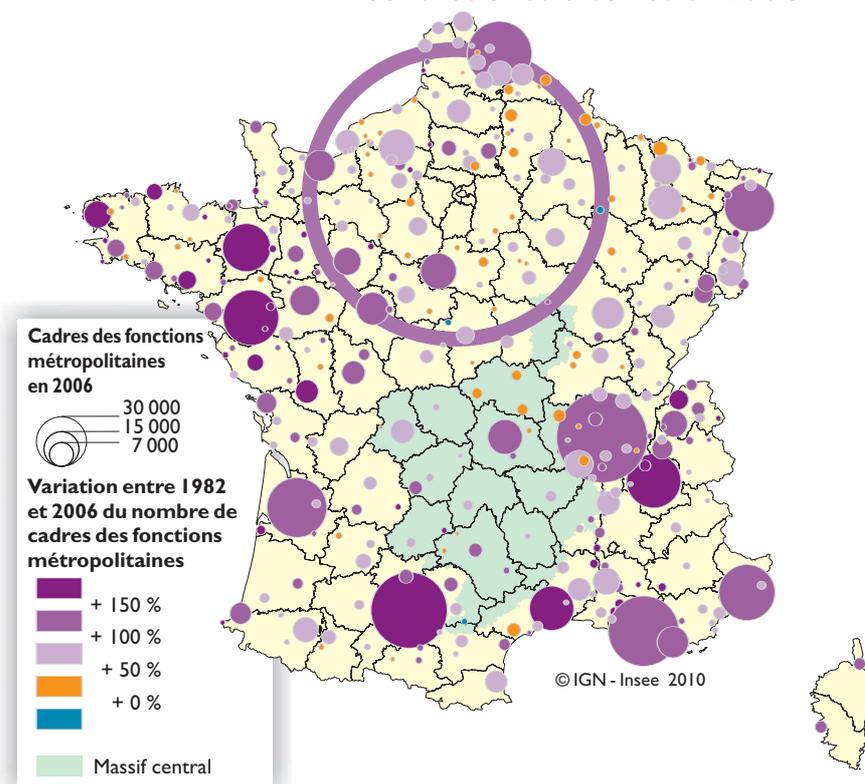
Ainsi, 28 000, 12 000, 6 500 et 4 600 habitants résident respectivement dans les aires urbaines d'Annonay, Aubenas, Alès et Privas pour ne citer que les plus importantes.

L'étude des migrations résidentielles montre que les échanges de population lient fortement les aires urbaines du Massif central à leur capitale régionale. Cela renforce ainsi le rôle structurant de Clermont-Ferrand, Limoges, mais aussi l'influence de Toulouse, Montpellier et Lyon sur le Massif central. L'importance des mouvements de population entre les aires urbaines auvergnates (à l'exception d'Aurillac plus orienté vers Toulouse) et celle de Lyon met aussi en évidence un net rayonnement de la capitale rhône-alpine sur tout le quart nord-est du Massif central.

“ Un taux de cadres des fonctions métropolitaines conforme à la taille des aires urbaines

La présence d'aires urbaines de taille nationale est un atout majeur pour le Massif central. Par nature, seules les métropoles concentrent les grandes fonctions économiques, administratives et politiques qui participent par leur capacité d'entraînement au développement et au rayonnement des territoires.

Cadres des fonctions métropolitaines dans les aires urbaines en 2006



Source : Insee, Recensements de la population



” Armature urbaine

En 2006, à travers son réseau de trente aires urbaines, le Massif central peut compter sur 53 000 cadres et chefs d'entreprise de plus de 10 salariés travaillant dans les cinq grandes fonctions métropolitaines : « conception-recherche, prestations intellectuelles », « commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs ». Ces emplois à contenu décisionnel élevé représentent 5,7 % de l'emploi total des aires urbaines du Massif central. Ce taux est inférieur d'un point à celui observé sur l'ensemble des aires urbaines de métropole hors Île-de-France. Toutefois ce constat ne marque pas une sous représentation de ce type d'emploi stratégique. Sur l'ensemble du territoire national les cadres des fonctions métropolitaines sont d'autant plus présents que le nombre d'emplois dans l'aire urbaine est important. Dans celles du Massif central, la part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi est conforme à la moyenne des aires urbaines de même taille. Ainsi, les trois aires urbaines du Massif central ayant entre 100 000 et 200 000 emplois affichent un taux de cadres des fonctions métropolitaines de 6,9 %, les dix ayant entre 20 000 et 50 000 emplois un taux de 4,8 %, les dix sept ayant moins de 20 000 emplois un taux de 4,3 %, contre respectivement 6,6 %, 5,0 % et 4,5 % pour celles de même taille au niveau national.

“ La proximité lyonnaise et toulousaine, un atout pour le Massif central

La part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total masque cependant des positions plus marquées. Ainsi l'aire urbaine de Clermont-Ferrand se distingue par un taux de cadre des fonctions métropolitaines (7,5 %) sensiblement supérieur à celui observé dans les aires urbaines de même taille. Parmi les douze aires urbaines françaises de 150 000 à 250 000 emplois seules celles de Montpellier (11,0 %), Orléans (8,9 %) et Nancy (7,9 %) affichent un taux supérieur. Les cadres des fonctions métropolitaines sont aussi plus fortement représentés dans l'emploi total dans les aires urbaines de Rodez, Figeac, Cahors, Mazamet, et dans une moindre mesure de Saint-Just-Saint-Rambert et Saint-Chamond. Les aires urbaines du sud-ouest et de l'est du massif profitent du rayonnement des pôles toulousain et lyonnais qui après Paris disposent du plus grand nombre de cadres des fonctions métropolitaines.

Inversement, les fonctions d'encadrement stratégique sont sous-représentées dans les aires urbaines de Montluçon, Aurillac, Roanne et Moulins, les plus éloignées des grandes métropoles urbaines.

Les emplois de cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

Aires urbaines	Emplois en 2006	CFM en 2006	Répartition des emplois de CFM en cinq fonctions					Part des CFM en 2006	Taux d'évolution CFM 1982-2006
			Conception, recherche	Gestion	Culture, loisirs	Prestations intellectuelles	Commerce inter-entreprises		
Aires urbaines du massif	928 600	52 900	17,3 %	44,6 %	13,0 %	13,7 %	11,4 %	5,7 %	+ 78,7 %
Aires urbaines de 100 000 à 200 000 emplois									
> Clermont-Ferrand	191 100	14 400	25,9 %	38,8 %	11,7 %	13,8 %	9,8 %	7,5 %	+ 105,2 %
> Saint-Étienne	137 900	9 300	15,9 %	44,4 %	12,6 %	13,7 %	13,4 %	6,7 %	+ 70,9 %
> Limoges	112 700	6 700	17,0 %	45,7 %	14,2 %	13,0 %	10,2 %	6,0 %	+ 94,0 %
■ Massif central (3 aires urbaines)	441 700	30 400	20,9 %	42,0 %	12,5 %	13,6 %	11,0 %	6,9 %	+ 91,1 %
> Aires urbaines françaises de même taille	3 100 600	205 100	19,5 %	43,7 %	11,1 %	13,6 %	12,1 %	6,6 %	+ 97,8 %
Aires urbaines de 20 000 à 50 000 emplois									
> Roanne	42 300	1 800	13,1 %	45,2 %	9,7 %	15,7 %	16,4 %	4,2 %	+ 33,2 %
> Brive-la-Gaillarde	41 600	2 200	15,3 %	47,8 %	10,3 %	12,1 %	14,5 %	5,3 %	+ 109,9 %
> Rodez	37 200	2 300	13,6 %	49,3 %	13,1 %	15,9 %	8,1 %	6,1 %	+ 109,6 %
> Montluçon	31 900	1 300	9,0 %	47,2 %	20,3 %	11,3 %	12,2 %	4,0 %	+ 47,8 %
> Vichy	31 000	1 400	10,9 %	45,2 %	16,8 %	15,5 %	11,6 %	4,6 %	+ 27,9 %
> Le Puy-en-Velay	29 600	1 400	7,2 %	54,0 %	17,2 %	14,5 %	7,2 %	4,7 %	+ 69,9 %
> Moulins	28 200	1 200	7,9 %	61,4 %	11,5 %	9,1 %	10,1 %	4,3 %	+ 24,0 %
> Aurillac	27 500	1 100	9,4 %	50,6 %	13,7 %	19,1 %	7,2 %	4,1 %	+ 60,1 %
> Saint-Chamond	26 200	1 400	19,9 %	43,7 %	8,7 %	9,7 %	18,0 %	5,4 %	+ 38,9 %
> Saint-Just-Saint-Rambert	21 200	1 100	16,9 %	45,8 %	7,5 %	11,0 %	18,9 %	5,4 %	+ 144,3 %
■ Massif central (10 aires urbaines)	316 700	15 200	12,6 %	48,7 %	12,7 %	13,5 %	12,4 %	4,8 %	+ 61,5 %
> Aires urbaines françaises de même taille	2 711 100	136 700	15,0 %	46,2 %	11,9 %	14,7 %	12,2 %	5,0 %	+ 78,5 %
Aires urbaines de moins de 20 000 emplois									
■ Massif central (17 aires urbaines)	170 100	7 300	12,4 %	46,5 %	15,6 %	14,2 %	11,4 %	4,3 %	+ 70,4 %
> Aires urbaines françaises de même taille	2 179 500	97 700	14,7 %	45,3 %	13,0 %	13,9 %	13,0 %	4,5 %	+ 82,9 %

Source : Insee, Recensements de la population



“ Progression importante des cadres à Clermont-Ferrand, Rodez et Brive

À travers le développement des fonctions métropolitaines, se joue la place que prennent les agglomérations dans les réseaux de décision et d'influence. Entre 1982 et 2006, ces emplois stratégiques ont augmenté de 105 % dans l'aire urbaine clermontoise. Cette évolution est supérieure de 7 points à celles des aires urbaines comptant le même nombre d'emplois. Elle se rapproche de celle des aires urbaines de plus grande taille (+ 111 % en moyenne pour les aires urbaines de 200 000 emplois ou plus). Clermont-Ferrand, qui confirme ainsi son rayonnement économique et son indépendance stratégique, progresse au sein du classement des aires urbaines françaises.

La capitale auvergnate se situe en 2006 au 20^e rang des aires urbaines françaises disposant de la plus forte part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total, soit neuf places de mieux qu'en 1982. Pour Saint-Étienne et dans une moindre part Limoges, le résultat est plus mitigé. Au regard de leur taille, la progression des cadres des fonctions métropolitaines sur la période 1982-2006 est plus faible que la moyenne. Elles ont néanmoins elles aussi gagné des places dans le classement national : Saint-Étienne passe de la 33^e place en 1982 à la 31^e en 2006, Limoges progresse de la 52^e à la 44^e. Dans les aires urbaines de plus petite taille, ce sont celles de Brive-la-Gaillarde et Rodez qui se distinguent. Leur croissance du nombre de cadres des fonctions métropolitaines (+ 110 %) est largement supérieure à celle des aires urbaines de 20 000 à 50 000 (+ 78 %). En revanche, dans cette tranche, les aires urbaines de Moulins, Vichy, Roanne, Saint-Chamond et Montluçon se démarquent par un taux de croissance du nombre de cadres inférieur de moitié à la moyenne.

“ La recherche dopée par les pôles clermontois, limougeaud et stéphanois

Dans un contexte international de forte concurrence, les industries régionales se doivent d'innover pour perdurer. La fonction conception-recherche qui regroupe les chercheurs de la recherche publique et les ingénieurs de l'industrie et de l'informatique constitue à ce titre un des socles de l'attractivité économique des territoires. En 2006 dans le Massif central, 9 300 cadres travaillent dans cette branche d'activité dont 3 700 dans l'aire urbaine clermontoise, 1 500 dans celle de Saint-Étienne et 1 200 dans celle de Limoges. Ces trois métropoles regroupent 69 % des chercheurs et ingénieurs du Massif central. Avec 26 % des cadres des fonctions métropoli-

taines dans la conception et la recherche, le pôle clermontois se situe bien au-dessus de la moyenne nationale (22 %), ainsi que de celle des aires urbaines de taille équivalente (20 %). Clermont-Ferrand peut s'appuyer sur de nombreux centres de recherche et laboratoires (Michelin, Limagrain, Inra...) ainsi que sur un centre d'innovation et de transfert technologique (Casimir). Son aire urbaine se positionne à la neuvième place des aires urbaines françaises où ce type d'emploi est le plus représenté et à la quinzième place par son nombre absolu de chercheurs et ingénieurs. De 1999 à 2006, le nombre de cadres dans la fonction recherche-conception y a progressé de plus de 44 %, soit 10 points de plus que la moyenne des aires urbaines de même taille (+ 32 %). Dans l'aire urbaine de Limoges le taux de progression des emplois de chercheurs et d'ingénieurs est encore plus élevé (+ 46 %) que cette moyenne.

Parmi les 22 aires urbaines françaises de 100 000 à 200 000 emplois seules celles du Mans, Brest et Avignon disposent d'un taux de croissance plus fort. Forte de la présence du groupe Legrand on trouve dans la capitale limousine des cadres de la conception-recherche en nombre relativement important dans l'industrie des composants électriques et électroniques. La présence de quatre centres d'innovation et de transfert technologique renforce la recherche limousine dans les secteurs de la céramique industrielle (CTTC), le traitement et valorisation des déchets (Bio-CRITT Limousin), les traitements et revêtements de surface (CITRA) et les systèmes en télécommunications électromagnétiques (CISTEME).

L'université de Saint-Étienne s'est associée avec celles de Limoges et Clermont-Ferrand dans le cadre d'un pôle de recherche en optoélectronique (STICOPTO).

“ Trois pôles universitaires de rang national

Les secteurs clés de la recherche, de l'innovation et des transferts de technologie sont dynamisés par la capacité universitaire des pôles urbains. L'offre d'enseignement supérieur à l'échelle du Massif central s'articule autour de trois pôles universitaires localisés sur les trois plus grandes agglomérations du périmètre. Clermont-Ferrand, Saint-Étienne et Limoges, qui disposent chacune d'universités pluridisciplinaires et de grandes écoles, accueillent à la rentrée 2007 respectivement 34 600, 19 900 et 17 200 étudiants, dont 6 % dans des écoles d'ingénieurs (9 % à Saint-Étienne). Ces effectifs restent relativement faibles par rapport aux grands pôles limitrophes (Toulouse, Lyon, Montpellier, Bordeaux).



” Armature urbaine

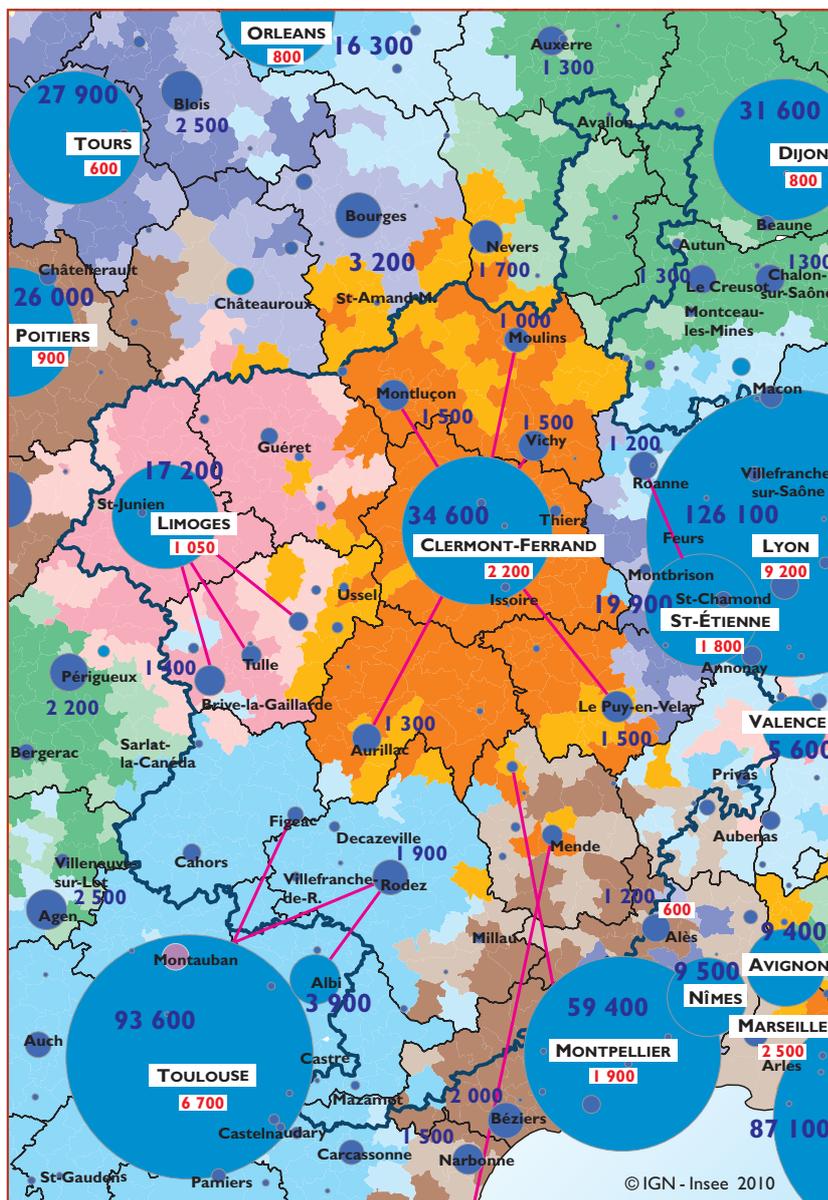
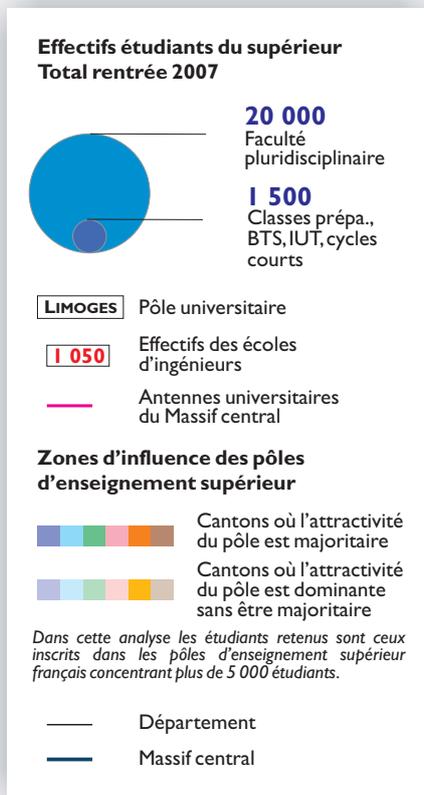
Toutefois, par rapport à leur population, les trois pôles du Massif central font partie des plus importants en France : Clermont-Ferrand 13^e, Limoges 19^e, Saint-Étienne 25^e.

À moyen terme, les trois pôles universitaires du Massif central pourraient être affectés par la baisse projetée du nombre de jeunes. L'attractivité des établissements universitaires du Massif central reste en effet relativement circonscrite à sa moitié nord. Les pôles universitaires de Clermont-Ferrand et Limoges, bien qu'offrant des formations attractives au niveau national, accueillent essentiellement des étudiants auvergnats ou limousins.

L'aire d'influence de la faculté stéphanoise concurrencée par le pôle lyonnais reste circonscrite au sud de la Loire et au nord-est de la Haute-Loire.

Pour atténuer la baisse démographique et maintenir le maillage universitaire, des collaborations se sont mises en place. Les sites universitaires de Figeac, Albi, Castres et Rodez se sont récemment rapprochés pour constituer l'université territoriale Champollion, laquelle propose des cursus et modules de formation complémentaires aux universités du pôle toulousain. Deux pôles de recherche et d'enseignement supérieur sont en cours de structuration entre les universités de Saint-Étienne et Lyon d'une part, entre celles de Limoges, Poitiers et La Rochelle d'autre part. Des partenariats universitaires bilatéraux existent également entre Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy et Aurillac, Roanne et Saint-Étienne, Limoges, Tulle et Égletons, Saint-Chély d'Apcher et Montpellier, et enfin entre Mende et Perpignan. ■

Rayonnement des pôles d'enseignement supérieur



Sources : Insee, Recensement de la population 2006 ; Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Atlas régional 2007-2008

Étalement urbain

Accélération de la périurbanisation

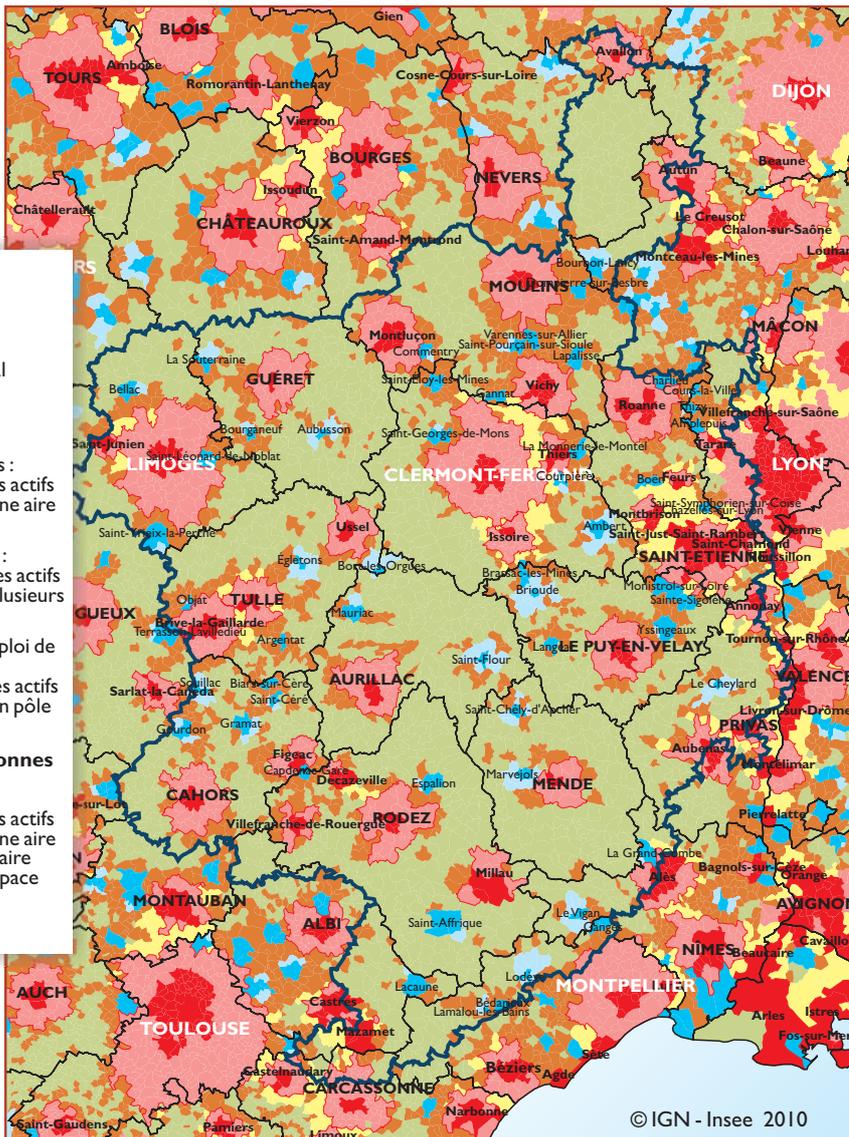
Observé depuis la fin des années soixante-dix, l'étalement urbain s'accélère dans le Massif central. La diffusion de l'habitat des grandes agglomérations vers leur périphérie se poursuit donc à un rythme soutenu.

De 2001 à 2006, près de 102 400 habitants du Massif central ont ainsi déménagé d'un pôle urbain vers une commune située en périphérie, à la recherche d'un cadre de vie dans un logement plus grand ou une maison individuelle. En moyenne, ces anciens urbains représentent 13 % de la population des couronnes périurbaines du massif. C'est dans les aires urbaines de l'est du massif que les transferts de population des centres urbains vers leur périphérie sont les plus marqués. Ainsi, en 2006, plus de 15 % de la population des couronnes périurbaines de Lyon, Saint-Étienne, Montbrison et Saint-Chamond habitaient un pôle urbain cinq ans auparavant. À l'opposé, les arrivées d'anciens urbains dans les couronnes périurbaines de Moulins, Mende, le Puy-en-Velay et Guéret représentent moins de 12 % de la population.

Autour des pôles urbains, les communes périphériques connaissent une croissance démographique et un net rajeunissement de leur population grâce à ces apports migratoires. De 1999 à 2006, les couronnes périurbaines ont gagné annuellement 10 000 habitants environ, soit une progression de 1,3 % par an.

De 1990 à 1999 le rythme de croissance de la population périurbaine était moitié plus faible (+ 0,6 %). La densification de ce type d'espace suit la tendance nationale avec toutefois un léger retrait : en France métropolitaine le taux de croissance annuel de la population des communes périurbaines est passé de 0,9 % entre 1990 et 1999 à 1,6 % de 1999 à 2006. Le dynamisme de ce type de territoire est directement lié au rayonnement économique de l'agglomération qui en constitue le cœur. Ainsi, dans le Massif central, les couronnes périurbaines des pôles lyonnais (+ 1,6 %), clermontois (+ 1,5 %), limougeaud (+ 1,4 %) et stéphanois (+ 1,3 %) voient leur population progresser notablement. Il en est de même autour des pôles urbains du sud-ouest du massif : Cahors (+ 1,8 %), Mende (+ 1,5 %), Millau (+ 1,5 %) et Rodez (+ 1,4 %). Au Nord du massif, l'attractivité plus faible des pôles urbains limite le dynamisme des couronnes périurbaines.

Extension des couronnes périurbaines



Sources : Insee, Recensements de la population 1999 et 2006



Étalement urbain

De 1999 à 2006 le taux de croissance annuel de la population des couronnes périurbaines des pôles urbains d'Avallon, Guéret, Moulins, Montluçon, Roanne et Vichy est inférieur à 0,9 %.

La vocation résidentielle du périurbain s'accroît

Les communes en périphérie des pôles urbains sont les grandes gagnantes du rebond démographique. Attirant essentiellement des jeunes familles, la population active ayant un emploi y progresse beaucoup plus vite que dans les autres types d'espace : + 17 % de 1999 à 2006, contre + 4 % sur les pôles urbains et + 8 % dans l'espace à dominante rurale. Mais les emplois proposés ne s'y développent pas dans les mêmes proportions (+ 10 %). Le rapport entre emplois et actifs résidents, déjà très déséquilibré, se détériore, passant de 52 à 49 emplois pour 100 actifs entre 1999 et 2006.

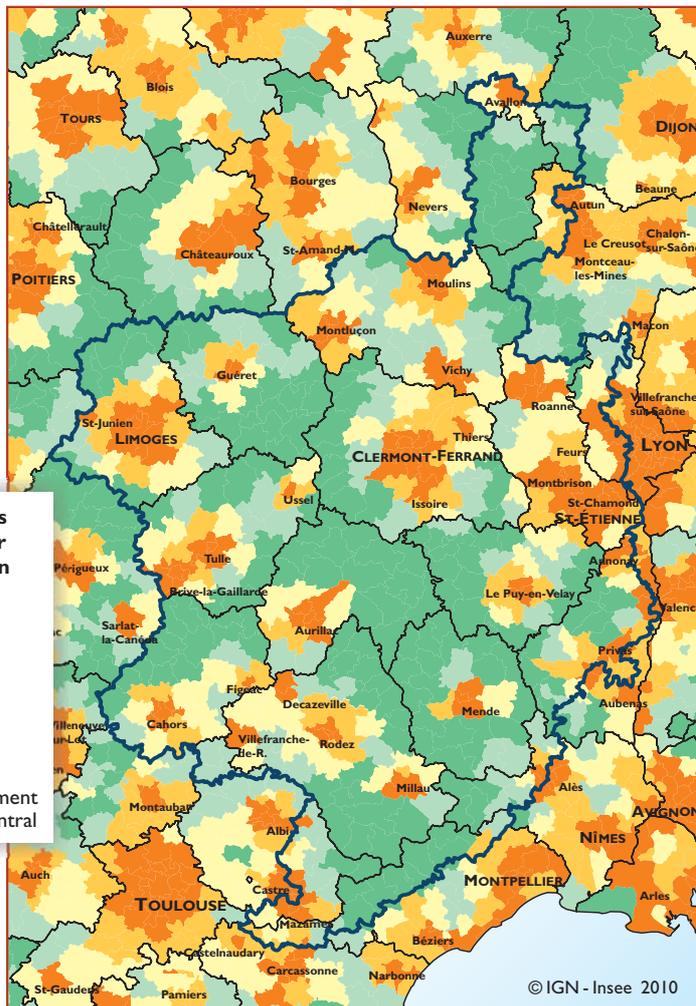
L'espace périurbain confirme ainsi sa vocation résidentielle : il constitue de plus en plus un réservoir de main-d'œuvre pour les pôles urbains.

Dans le Massif central comme au niveau national, l'écart s'accroît, entre les territoires où se situent les emplois, et ceux où résident les habitants. En 2006 on dénombre 130 emplois pour 100 actifs résidents dans les pôles urbains contre 125 en 1999. C'est dans les pôles urbains de Feurs, Avallon, Issoire et Guéret que le déséquilibre entre les emplois proposés et les actifs résidents est le plus élevé. En 2006, il y a deux fois plus d'emplois que d'actifs résidents dans ces quatre agglomérations. À l'inverse à Mazamet, Millau ou Saint-Chamond, les emplois sont aussi nombreux que les actifs.

Un maillage important de pôles d'emplois ruraux

Dans l'espace à dominante rurale, hors de toute influence urbaine, 57 petites agglomérations offrant chacune plus de 1 500 emplois jouent elles aussi un rôle structurant majeur. Ces pôles d'emploi ruraux regroupent, comme les pôles urbains, plus d'emplois que d'actifs résidents (130 emplois pour 100 actifs). Ils ont vu s'accroître ce déséquilibre au même rythme que les pôles urbains. Leur emploi a progressé plus vite (+ 9 % entre 1999 et 2006) que leur population active résidente (+ 3 %). Ces petites villes gardent leur rôle de maillage économique du territoire. Les emplois proposés par ces pôles ruraux sont occupés en partie par des habitants des communes rurales limitrophes. Ces couronnes sont bien dessinées et relativement étendues quand le pôle d'emploi se situe à l'écart des pôles urbains plus importants. C'est le cas autour de Saint-Flour, Brioude, Ambert, Aubusson, Bort-les-Orgues, Égletons, Lodève et Le Vigan. À l'image des périphéries urbaines, ces couronnes bénéficient de l'installation de familles dont les actifs travaillent dans les pôles. Les taux de croissance de la population (+ 9 % de 1999 à 2006) et de la population active résidente (+ 16 %) sont de même ampleur que ceux constatés dans les périphéries urbaines. Il en est de même pour le déséquilibre constaté entre le nombre d'emplois proposés et le nombre d'actifs résidents : 45 emplois pour 100 actifs. Les aires d'emploi de l'espace rural prennent ainsi une place prépondérante rarement observée dans les autres régions. En 2006, dans le Massif central, 11 % des emplois se concentrent ainsi dans un pôle d'emploi de l'espace rural ou dans sa couronne, contre 8 % en France métropolitaine hors Île-de-France.

Part des actifs travaillant sur un pôle urbain

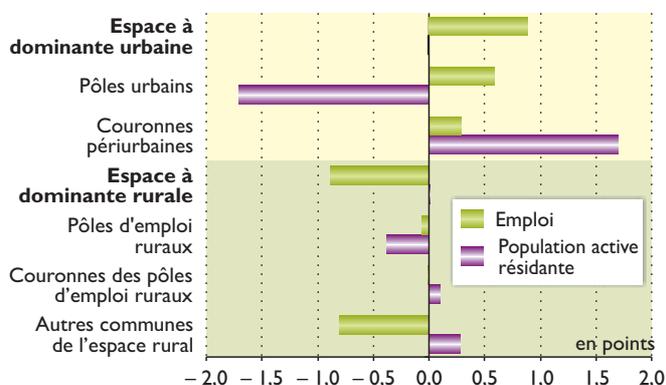


Source : Insee, Recensement de la population 2006



“ L'emploi se concentre de plus en plus dans les pôles urbains et les actifs dans les couronnes périurbaines

Évolution du poids relatif de chaque territoire du Massif central dans l'emploi total et dans la population active résidente entre 1999 et 2006



Lecture : entre 1999 et 2006, la part que représente les couronnes périurbaines dans l'emploi du Massif central a augmenté de 0,2 point.

La part que représente ces mêmes couronnes dans la population active a progressé plus fortement + 1,8 point.

Source : Insee, Recensements de la population - Zonage en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural 1999

“ Huit emplois pour dix actifs dans l'espace le plus rural

L'espace rural le plus éloigné des pôles d'emploi se démarque nettement des autres types d'espaces. La croissance du nombre d'emplois y est en moyenne deux fois plus faible que dans le reste du Massif central. Ce type d'espace souffre du repli des activités industrielles, de la baisse des effectifs agricoles et d'un manque d'attractivité pour les activités de service. En termes d'emploi, l'espace rural éloigné des pôles d'emploi voit son poids relatif diminuer plus fortement dans le Massif central (- 0,9 point) qu'en France (- 0,4 point). Malgré cela, dans le Massif, ce type d'espace rural conserve un tissu économique important au regard de la population qu'il héberge. En 2006, avec 81 emplois pour 100 actifs résidents, le déséquilibre entre emplois et actifs s'est certes accentué (85 emplois pour 100 actifs en 1999) mais le volume d'emplois proposé reste nettement supérieur à la moyenne française dans ce type d'espace (73 emplois pour 100 actifs).

“ Les déplacements domicile-travail s'amplifient et s'allongent

Le déséquilibre croissant entre les lieux de résidence et les lieux offrant des emplois est de nature à accroître les déplacements domicile-travail. Dans le Massif comme sur le reste du territoire métropolitain, les déplacements entre la commune de domicile et celle du lieu de travail ne cessent de se multiplier et de s'allonger. En 2006, 872 800 actifs changent de commune pour aller travailler, soit 18 % de plus qu'en 1999. Désormais dans le Massif, 57 % des actifs travaillent hors de leur commune de résidence, contre 52 % sept ans auparavant. L'écart se resserre avec les chiffres observés en

France de province, où 61 % des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence. Les déplacements quotidiens se font essentiellement vers les pôles urbains (63 %) et les pôles ruraux (10 %). La moitié des actifs effectuent plus de 26 minutes de trajet entre leur commune de domicile et leur commune de travail. C'est trois minutes de plus que la durée médiane des trajets en province. Comme ailleurs, cette durée de trajet augmente légèrement depuis 1999, malgré l'amélioration continue du réseau routier, traduisant l'allongement de la distance parcourue. Dans le Massif central, lorsqu'il ne travaille pas sur sa commune de résidence, un actif sur deux parcourt désormais plus de 18 km, contre moins de 17 km en 1999.

“ Plus de communes à vocation résidentielle

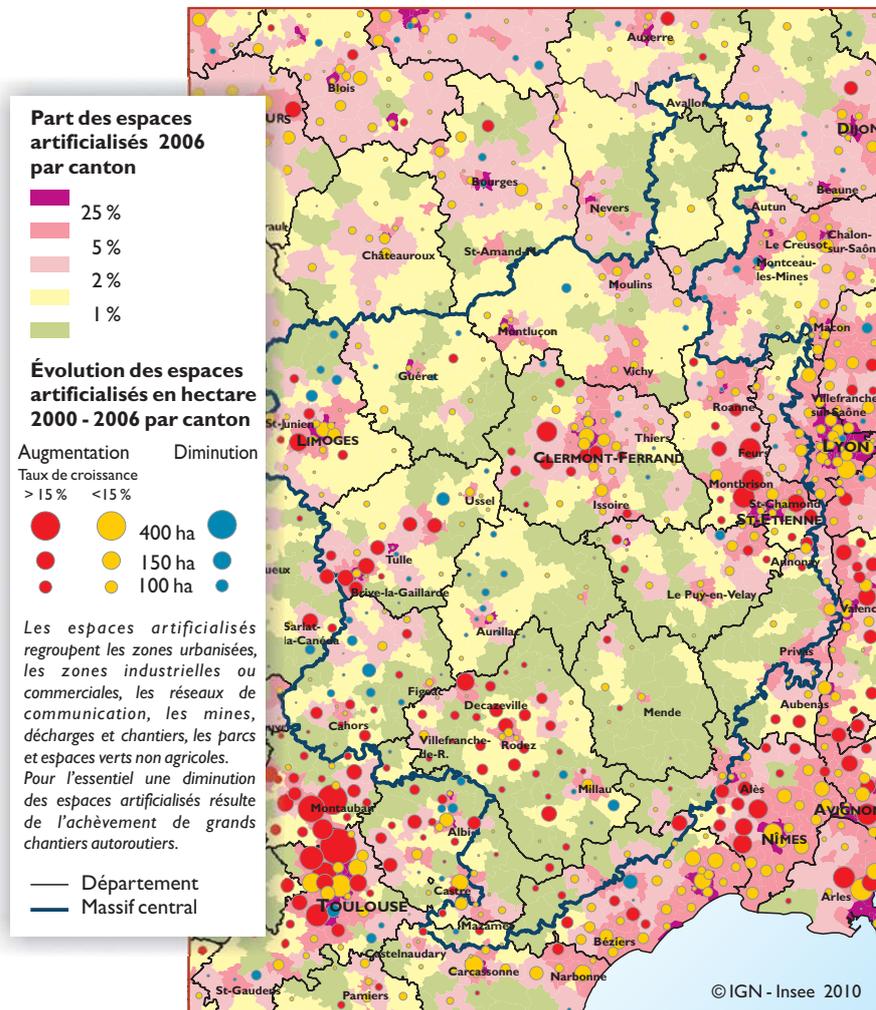
C'est surtout dans l'espace rural isolé que les habitants sont de plus en plus nombreux à aller travailler sur une autre commune. En 2006, 231 000 actifs ruraux ne travaillent pas sur leur commune de résidence, soit 27 % de plus qu'en 1999. Pour la première fois, les ruraux qui quittent leur commune pour aller travailler (55 % des actifs en 2006 contre 47 % en 1999) sont plus nombreux que ceux qui habitent et travaillent sur la même commune. Le déclin des activités agricoles et artisanales, pour lesquelles habitation et lieu d'exercice se confondaient souvent, n'explique que partiellement la croissance de ces déplacements. Profitant d'un foncier plus accessible, les actifs venus s'installer dans l'espace rural tout en conservant un emploi en ville sont de plus en plus nombreux. Globalement en 2006, 34 % des trajets quotidiens des actifs habitant l'espace rural se réalisent en direction d'un pôle urbain, contre 32 % en 1999. Plus éloignés des pôles d'emploi, ce sont eux qui doivent faire le plus de kilomètres : la moitié est à plus de 22 kilomètres de leur lieu de travail, soit 4 km de plus que la distance médiane des actifs du Massif. Cette accentuation des trajets entre l'espace rural et les pôles d'emploi traduit aussi une extension spatiale des couronnes périurbaines.

En 2006, 810 nouvelles communes voient chaque matin plus de 40 % de leurs actifs aller travailler dans une aire urbaine ou une aire d'emploi de l'espace rural. Ainsi 30 % des communes de l'espace à dominante rurale regroupant 134 000 actifs (31 %) sont en train de constituer une deuxième voire troisième couronne périurbaine autour de tous les pôles d'emploi du Massif. À l'avenir, les changements de comportement, liés aux préoccupations environnementales et énergétiques et aux décisions politiques qui pourraient en découler, pourraient avoir des répercussions sur la poursuite de l'étalement urbain.



Étalement urbain

Espaces artificialisés : évolution 2000-2006



Sources : UE ; SOeS CORINE Land Cover 2006

Des villes à la campagne

L'étalement urbain entraîne automatiquement la progression des espaces artificialisés (zones urbanisées, zones industrielles ou commerciales, réseaux de communication...).

Entre 2000 et 2006 dans le Massif central, on comptabilise 12 000 hectares supplémentaires couverts essentiellement par des constructions et des infrastructures routières, soit une progression de 6,5 %. Le rythme de croissance des espaces artificialisés est nettement inférieur à celui constaté dans le reste du territoire métropolitain (+ 10,4 % hors Île-de-France) ainsi que dans les autres massifs (+ 13,7 %).

L'artificialisation des territoires est surtout prégnante dans les couronnes périurbaines. À la périphérie des pôles urbains du Massif, les espaces artificialisés ont progressé de 10 %, contre 6 % dans les pôles urbains et 5 % dans l'ensemble de l'espace rural. Hors couronne périurbaine, l'artificialisation des terres est surtout le fait du développement des infrastructures autoroutières, notamment l'A99 sur l'axe Clermont-Ferrand, Ussel, Tulle, Brive-la-gaillarde. Dans l'Aveyron, l'extension des zones artificialisées s'accroît bien au-delà de la périphérie de Rodez et touche l'ensemble du département.

La croissance de l'artificialisation des couronnes périurbaines du Massif reste toutefois inférieure à la moyenne nationale (+ 13,3 %) et celles des autres massifs métropolitains (+ 15,8 %). Dans les couronnes périurbaines du Massif central, la croissance des espaces artificialisés s'est faite au détriment des forêts et des milieux semi-naturels, seul type de couverture des sols en diminution. Les couronnes périurbaines du Massif apparaissent moins qu'ailleurs marquées par les infrastructures humaines. Les espaces artificialisés recouvrent 2,8 % de la superficie des communes périurbaines contre 3,5 % dans les autres massifs métropolitains.

En revanche les zones agricoles prennent un poids plus important : la moitié du territoire des couronnes périurbaines du Massif central est couverte par des terres agricoles contre seulement 22 % dans les autres massifs. ■

Répartition des emplois et de la population active par type d'espace

Type d'espace	Massif central				France métropolitaine		
	Emploi		Population active résidante ayant un emploi	Nombre d'emplois pour 100 actifs résidents	Emploi 2006	Population active résidante ayant un emploi	Nombre d'emplois pour 100 actifs résidents
	Effectif 2006	Poids relatif 2006	Poids relatif 2006	2006	Poids relatif 2006	Poids relatif 2006	2006
■ Ensemble	1 493 000	100,0 %	100,0 %	96,8	100,0 %	100,0 %	98,8
■ Espace à dominante urbaine	991 000	66,4 %	63,6 %	101,0	84,9 %	83,0 %	101,1
> Pôles urbains	816 700	54,7 %	40,7 %	130,2	72,1 %	59,7 %	119,3
> Couronnes périurbaines	174 300	11,7 %	23,0 %	49,2	12,9 %	23,3 %	54,5
■ Espace à dominante rurale	502 000	33,6 %	36,4 %	89,6	15,1 %	17,0 %	87,5
> Pôles d'emplois ruraux	147 900	9,9 %	7,4 %	130,1	6,1 %	4,7 %	129,1
> Couronnes des pôles d'emploi ruraux	9 600	0,6 %	1,4 %	44,7	0,2 %	0,5 %	40,1
> Autres communes de l'espace rural	344 500	23,1 %	27,6 %	81,0	8,8 %	11,9 %	73,0

Source : Insee, Recensement de la population 2006

Espace rural : un accès inégal aux commerces et services

“ Un taux d'équipement conforme à la moyenne

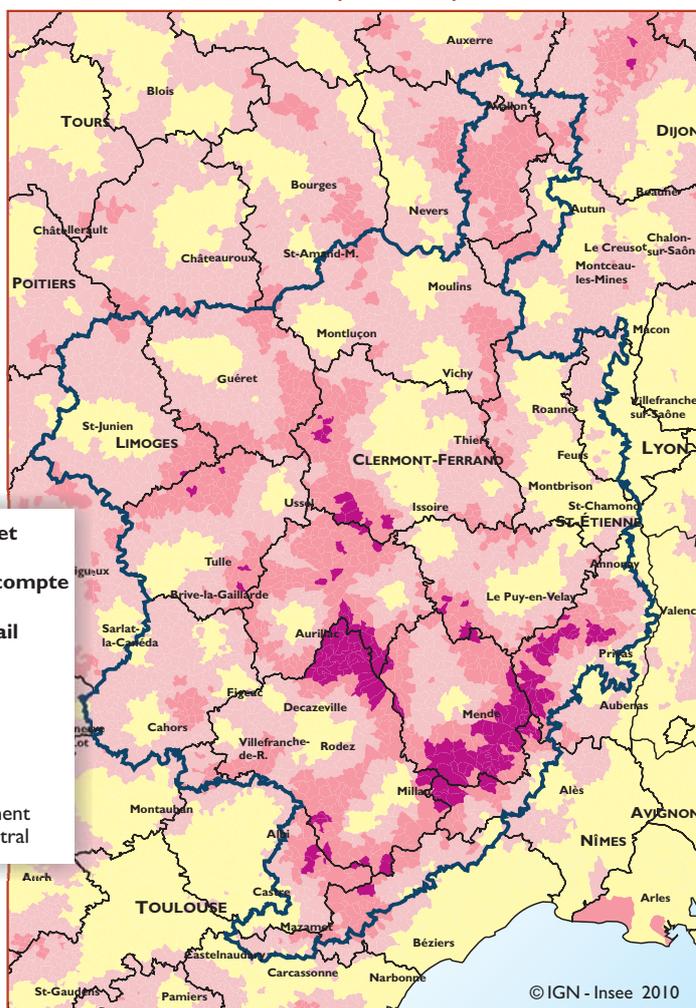
Le Massif central apparaît relativement bien équipé notamment pour les services de proximité. Ainsi en 2008, sur les 24 commerces et services les plus répandus sur le territoire national, près du tiers (en moyenne 7,5 équipements différents) sont présents dans les communes du Massif central. En tenant compte de la population, le niveau d'équipement attendu devrait être inférieur (6,2).

Ainsi malgré la faiblesse de la population, l'équipement moyen des communes du Massif central dans la gamme des services et commerces de proximité est similaire à la moyenne métropolitaine (7,8). Pour les services et commerces moins fréquents le constat est identique. Le taux d'équipement moyen des communes du Massif pour les deux gammes intermédiaire et supérieure reste similaire à la moyenne nationale. Pour chacun des 87 équipements étudiés, la part de la population équipée sur sa commune de résidence diffère peu de celle constatée sur l'ensemble de la France métropolitaine mais reste quasiment toujours inférieure. En revanche les temps de trajet nécessaires pour accéder aux différents commerces et services mettent en évidence des différences. En 2008, la population du Massif central se situe en moyenne à 7 minutes en voiture de l'ensemble des équipements étudiés, contre seulement 4 au niveau métropolitain. Cette plus faible accessibilité se retrouve pour chacune des trois gammes (proximité, intermédiaire et supérieure). Elle reflète uniquement le caractère rural du Massif central. En effet dans les pôles urbains, où se concentrent les équipements de la gamme supérieure, ainsi que dans les couronnes périurbaines, l'accessibilité des habitants du Massif aux différents équipements est proche de la moyenne nationale.

“ Une accessibilité plus contrainte que dans les autres espaces ruraux métropolitains

En revanche pour accéder à l'ensemble des commerces et services, les habitants de l'espace rural du Massif central apparaissent sensiblement moins favorisés que les autres ruraux métropolitains. Le temps d'accessibilité moyen aux équipements étudiés y est de 12 minutes, contre 9 dans le rural national. L'éloignement plus prononcé des pôles urbains, notamment dans le sud du Massif, explique pour une grande part cette différence. Dans le Massif central, la population « rurale » doit effectuer un trajet supplémentaire de 4 minutes pour atteindre les équipements de la gamme supérieure. Les deux autres gammes, de proximité et intermédiaire, qui sont d'usage plus courant, sont aussi moins accessibles aux habitants du rural dans le Massif central que dans les autres espaces ruraux métropolitains : + 2 minutes pour la gamme intermédiaire, + 1 minute pour la gamme de proximité. Cependant cette accessibilité moyenne cache de grandes disparités territoriales. Plus l'altitude augmente, plus l'accessibilité aux différents commerces et services se détériore. Ainsi dans toutes les zones où l'altitude moyenne avoisine ou dépasse 700 m, les temps de trajet pour bénéficier des différents équipements s'allongent.

Temps moyen d'accessibilité aux équipements de la gamme supérieure par commune



Sources : Insee, Recensement de la population 2006 - BPE 2008 ; Inra, UMR1041 CSAER - Distancier Odomatix



” Espace rural

Dans le Morvan, les massifs auvergnats, le Vivarais, les Cévennes, la montagne noire, le plateau de Millevaches et le causse Méjean, les habitants mettent en moyenne plus de 8 minutes pour accéder aux commerces et services de la gamme de proximité, plus de 15 minutes pour ceux de la gamme intermédiaire et plus de 35 minutes pour la gamme supérieure, soit deux fois plus de temps que les autres habitants de l'espace rural du massif. Sur les 22 bassins de vie métropolitains dont la population est à plus de trente minutes de l'ensemble des services de la gamme intermédiaire, dix font partie du Massif (Meyrueis, Villefort, Ardes, Saint-Sernin-sur-Rance, Camares, Saint-Sauveur-de-Montagut, Chaudes-Aigues, Mur-de-Barrez, Saint-Amans-des-Cots, Florac), dix autres sont dans les Alpes et deux en Corse. Plus globalement, le Massif central fait partie avec les Alpes, les Pyrénées, la Corse et les régions Champagne-Ardenne et Bourgogne des territoires métropolitains où la population rurale accède le plus difficilement à chacune des catégories de services. Cet écart avec la moyenne nationale s'explique principalement dans le Massif central par le faible niveau de population et sa forte dispersion qui ne permet pas le maintien ou le développement de certains services à la population.

“ Certains services moins présents dans les campagnes

Soins de beauté, orthophoniste, et pédicure sont trois services qui accusent un déficit particulièrement marqué dans l'espace rural du Massif central. La population disposant sur place d'un de ces services est bien plus faible, en proportion, que dans l'ensemble rural français. Plus de 20 % des habitants disposent d'un orthophoniste sur leurs communes de résidence contre plus de 30 % dans l'espace rural métropolitain. Pour les instituts de beauté, la part de la population équipée varie de 30 % dans le Massif à 40 % dans le reste de l'espace rural français. Pour ceux et celles qui ne disposent pas de l'équipement sur place, ces services sont accessibles en un peu moins d'un quart d'heure, soit une fois et demi le temps nécessaire en moyenne dans le rural français.

D'autres équipements cumulent, dans le Massif, une moindre part de la population rurale équipée sur place et une accessibilité médiocre. Acheter des lunettes, aller au supermarché, prendre des cours dans une école de conduite, acquérir un article de sport ou de loisirs, équiper sa maison et même déposer un vêtement au pressing sont autant d'actions plus difficiles pour un habitant du rural dans le Massif central qu'ailleurs.

Pour d'autres équipements, en revanche, la population rurale équipée à son lieu de résidence est comparable à la moyenne nationale : trésorerie, vétérinaire, ou encore les services de santé de proximité (médecin, infirmier). Dans le Massif central, 57 % des ruraux disposent d'un médecin généraliste sur leur commune contre 63 % au niveau national. Pour ceux qui n'en disposent pas sur place, le cabinet médical le plus proche est accessible en 4,5 minutes, 1 minute de moins que la moyenne nationale.

“ Un maillage essentiel de 228 bourgs et petites villes

Dans les parties les plus éloignées des pôles économiques où la population est plus âgée et l'économie agricole et artisanale plus marquée, c'est moins l'accès aux emplois que l'accès aux services qui polarise le territoire. En regroupant chaque commune au pôle le plus accessible pour la gamme intermédiaire, l'espace rural s'organise ainsi autour de 228 bourgs et petites villes. La structuration du territoire par l'accessibilité à la gamme intermédiaire coïncide largement avec sa structure administrative.

En effet, 84 % des bassins (191) se structurent autour d'un chef-lieu de canton. Mais, a contrario, 37% des chefs-lieux de cantons situés en zone rurale ne structurent pas de bassin d'accessibilité : ils ont donc été supplantés, dans leur rôle d'animation de l'espace rural, par d'autres communes. Les bassins donnent une vision organisée du territoire rural, au travers de l'accessibilité à une gamme d'équipements particulièrement structurante, qui n'est composée ni des services de grande proximité, ni des équipements supérieurs. Seuls 66 % des bassins s'organisent autour d'une commune qui apparaît comme un véritable « pôle de services », offrant au moins la moitié des commerces et services de la gamme intermédiaire.

Les autres bassins se structurent autour de communes moins bien équipées qui ont du mal à résister à la forte attraction commerciale de pôles urbains plus importants.

Ces bassins sont situés essentiellement en bordure des aires urbaines de Clermont-Ferrand, Limoges, Guéret, Aurillac, le Puy-en-Velay, Cahors et Villefranche-de-Rouergue.

Temps moyen d'accessibilité aux équipements 2008, en minutes

Gammes	France métropolitaine			Massif central			
	Ensemble	Province	Espace rural	Ensemble	Espace rural	Couronne péri-urbaine	Pôle urbain
■ Ensemble	4,0	4,8	9,3	6,8	11,8	7,3	1,9
> Proximité	0,8	0,9	1,9	1,5	2,7	2,0	0,2
> Intermédiaire	2,6	3,1	5,7	4,6	7,7	6,0	1,0
> Supérieure	7,3	8,6	17,1	11,9	21,0	11,9	3,6

Trajet (aller-retour/2) en heures creuses avec prise en compte des navettes domicile-travail.

Sources : Insee, Recensement de la population 2006 - BPE 2008 ; Inra, Distancier Odomatix

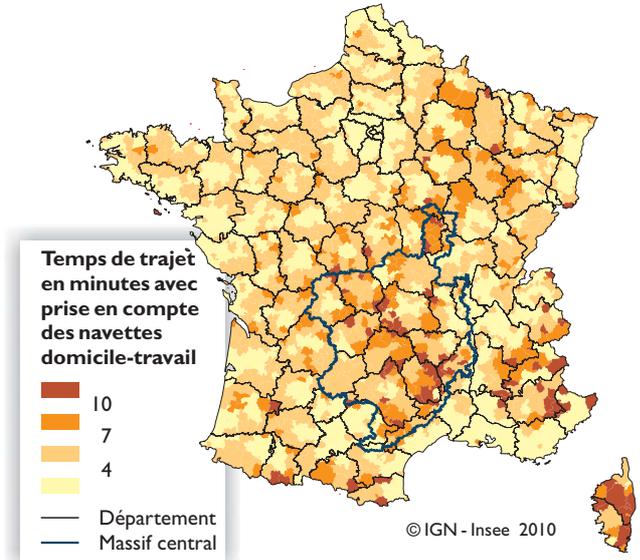


Alors qu'en moyenne dans l'espace rural du Massif, les bassins d'accessibilité à la gamme intermédiaire sont composés de 13 communes, 22 (10 %) se distinguent par un nombre de communes deux fois plus important. Pour ces bassins les plus étendus, la forte polarisation n'est pas tant le signe de l'importance du pôle que celui de la désertification d'une partie du monde rural périphérique. Ces bassins englobent les aires d'influence d'anciens petits pôles de services trop peu peuplés pour conserver une gamme complète d'équipements et préserver ainsi un réel pouvoir structurant.

“ Des pôles de services handicapés par leur faible population

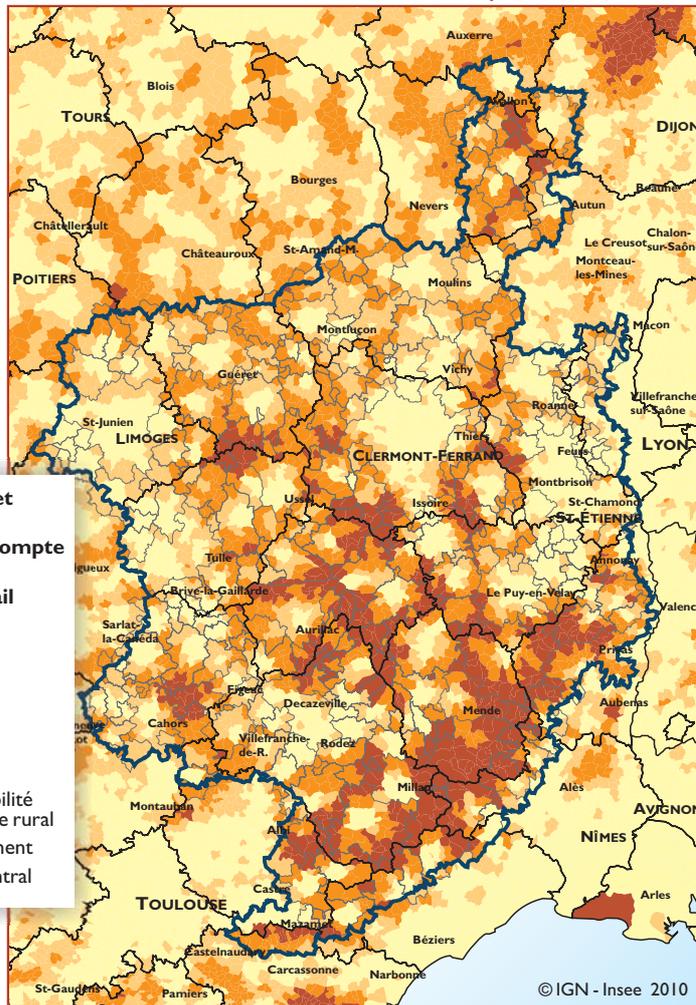
Le maintien du maillage des pôles de services limite l'isolement des habitants des zones les plus rurales et représente un enjeu de premier ordre.

Temps moyen d'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire par bassins de vie



Sources : Insee, Recensement de la population 2006 - BPE 2008 ; Inra, UMR1041 CESAER - Distancier Odometrix

Temps moyen d'accessibilité aux équipements de la gamme intermédiaire par commune



Sources : Insee, Recensement de la population 2006 - BPE 2008 ; Inra, UMR1041 CESAER - Distancier Odometrix

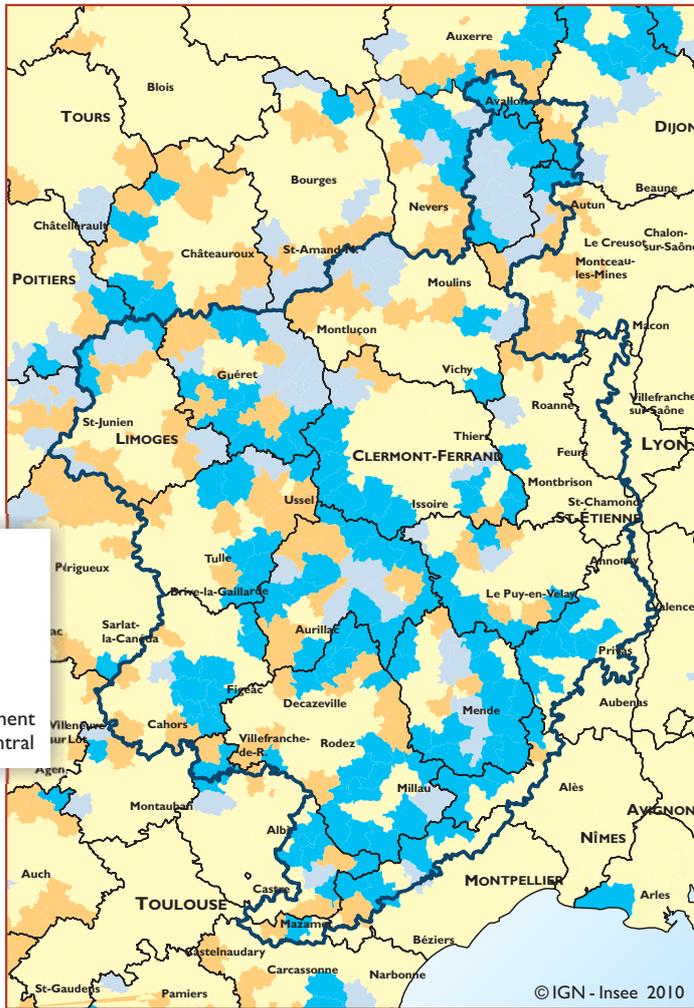
Points d'ancrage importants de la population, ces bourgs-centres ont tous un rôle d'animation fort au sein de leur entourage immédiat. Ils concentrent les services qui ont déserté les villages les moins peuplés. La disparition d'un de ces pôles dans une zone augmenterait alors les temps d'accès aux équipements et nuirait ainsi à son attractivité. Sans compter que dans le Massif central les bassins d'accessibilité sont déjà handicapés par la faiblesse de leur population. En 2006, ils regroupent en moyenne 6 500 personnes dont 2 300 dans la commune centre.

Dans l'espace rural métropolitain les communes polarisant un bassin d'accessibilité pour la gamme intermédiaire ont en moyenne 3 000 habitants et leur bassin 8 000 habitants, soit des seuils sensiblement supérieurs. Dans le Massif central la part de la population dépendant de ces petits pôles pour accéder aux commerces et services de la gamme dans des délais raisonnables est plus prononcée qu'ailleurs.

Les bassins d'accessibilité polarisés par une commune qui n'est pas un pôle d'emplois regroupent 21 % de la population du Massif, soit plus du double de la moyenne nationale. Parmi les autres massifs seuls la Corse (24 %) et les Pyrénées (25 %) se distinguent par des parts supérieures. Plus du tiers de la population réside dans ce type de bassin dans les départements de l'Aveyron (34 %), du Lot (34 %), de l'Ardèche (34 %) du Cantal (36 %) de la Lozère (38 %) du Gard (38 %) et de la Creuse (39 %).



Difficulté d'accès aux équipements et déclin démographique



Indicateur de fragilité

Cinq critères de fragilité démographique ou d'accessibilité ont été retenus par canton :

- densité de population inférieure à 20 hab./km²
- variation de densité 1999-2006 inférieure à 1 hab./km²
- âge médian 2006 supérieur à 46 ans
- temps d'accès à la gamme intermédiaire supérieur à 20 minutes
- temps d'accès à la gamme de proximité supérieur à 10 minutes

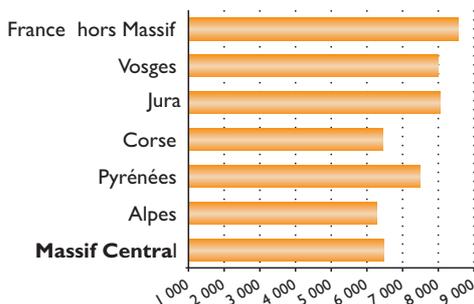
Si un critère se vérifie on lui affecte la valeur 1, 0 si non. L'indicateur de fragilité est la somme des valeurs obtenues pour les cinq critères étudiés. Il varie de 0 à 5.

Source : Insee, Recensement de la population 2006 - BPE 2008

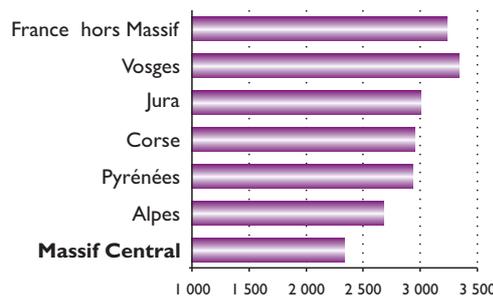
“ Les zones de montagnes fortement fragilisées

La faible accessibilité aux équipements et le déclin démographique caractérisent fortement les zones de montagne notamment dans le sud du Massif. Le Morvan, le plateau de Millevaches, les Combrailles, l'Artense, le Cézallier, le Livradois-Forez, l'Aubrac, la Margeride, les Cévennes, le Vivarais, la Montagne Noire, les monts de Lacaune, les Causses du Larzac cumulent les critères de fragilité. La densité de population est très faible (inférieure à 20 habitants au kilomètre carré), les gains de population depuis 1999 sont inexistantes ou marginaux (variation de densité inférieure à un habitant au km²), le vieillissement de la population est prononcé (la moitié de la population a plus de 46 ans). Ces zones où la population est la moins mobile sont aussi celles où elle est la plus éloignée des commerces et services : les temps d'accès excèdent 10 minutes pour la gamme de proximité et 20 minutes pour la gamme intermédiaire, soit le double de la moyenne de l'espace rural du Massif. Ce fort degré de fragilité touche 117 cantons regroupant 297 400 habitants soit 8 % de la population du Massif. Dans 46 autres cantons où résident 165 000 personnes (4 % de la population) la fragilité rurale est un peu moins marquée. La déprise démographique est tout aussi présente mais le tissu de pôles de services a jusqu'à présent mieux résisté. L'accessibilité aux différents équipements y est donc plus conforme à la moyenne du Massif. Dans ces deux types de territoire, le maintien du maillage des petits pôles de service est sans doute l'enjeu le plus important à la fois pour maintenir la qualité de vie des habitants qui y résident et pour ne pas compromettre la capacité de ces territoires à attirer de nouvelles populations. Dans les territoires ruraux gagnés par la périurbanisation, la problématique est différente : l'apport de population nouvelle est moins corrélé au degré d'équipement des communes. ■

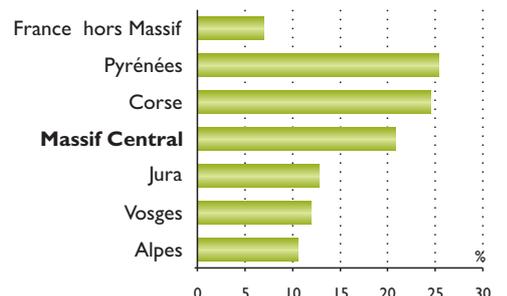
“ Population moyenne des bassins d'accessibilité de l'espace rural



“ Population moyenne des pôles des bassins d'accessibilité de l'espace rural



“ Part de la population vivant dans un bassin d'accessibilité de l'espace rural centré sur une commune non pôle d'emploi



Source : Insee, Recensement de la population 2006 - Base Permanente des Équipements 2008



Méthodologie

Trois gammes d'équipements

Un équipement est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. La Base permanente des équipements (BPE), mise à jour tous les ans, recense les équipements par commune, sur l'ensemble du territoire. Elle couvre le commerce et les services, marchands ou non (tels la santé et l'action sociale, l'enseignement, le tourisme...).

Les équipements sont regroupés en trois gammes, selon leur fréquence sur le territoire et la proximité du service rendu.

- ▶ Gamme de proximité : équipements très courants qui desservent souvent la population sur place (médecin généraliste, épicerie...)
- ▶ Gamme intermédiaire : Trésorerie, collège, hébergement de personnes âgées, services d'aide aux personnes âgées, garde d'enfants d'âge préscolaire, supermarché, magasin d'électroménager, magasin de vêtements, magasin de chaussures, magasin de meubles, magasin d'articles de sport et de loisirs, magasin d'équipement du foyer, droguerie, librairie, bijouterie, opticien, institut de beauté, vétérinaire, pompes funèbres, ambulance, pédicure, orthophoniste, laboratoire d'analyses médicales, contrôle technique automobile, entreprise générale du bâtiment, école de conduite.
- ▶ Gamme supérieure : pour cette étude, une sélection a été effectuée (ANPE, location d'utilitaires légers, agence de travail temporaire, hypermarché, produits surgelés, poissonnerie, parfumerie, lycées généraux, technologiques et professionnels, urgences, maternités, centres de santé, cinéma).

À partir de ces gammes sont élaborés des indicateurs synthétiques reflétant l'organisation hiérarchisée des territoires, pour les services apportés à la population. Une commune possédant au moins la moitié des équipements d'une gamme est considérée comme « pôle de services » pour cette gamme.

Les bassins d'accessibilité

Pour étudier la façon dont la gamme d'équipements intermédiaire structure le territoire rural, ce dernier a été découpé en bassins d'accessibilité. Ce découpage d'étude n'a pas de caractère officiel.

Un bassin s'interprète comme le territoire à l'intérieur duquel les équipements de la gamme sont majoritairement les plus accessibles. Pour construire les bassins, un algorithme non itératif permet d'agréger les communes entre elles : on affecte une commune directement à la commune avec laquelle elle a le lien le plus fort quand on calcule l'ensemble des flux d'accessibilité théoriques de la gamme (par la méthode « au plus proche du trajet domicile-travail »).

À l'intérieur de chaque bassin ainsi constitué, on définit la commune qui attire le plus les autres communes du bassin. Parmi ces communes dites structurantes, certaines sont pôles de services, d'autres pas. La méthode de construction, reposant sur la notion d'accessibilité, n'impose pas de contrainte de contiguïté (un bassin peut ne pas être d'un seul tenant).

L'accessibilité : une notion intégrant les déplacements domicile-travail

En combien de temps, en moyenne, la population d'une commune peut-elle avoir accès à un type d'équipement donné ? La notion d'accessibilité répond à cette question.

Les temps d'accessibilité sont des temps de trajet en voiture (aller simple, en heures creuses) calculés à partir du distancier intercommunal Odomatrix, développé à l'Inra et mis à disposition de l'Insee. Le temps d'accès est considéré comme nul pour la population résidant sur une commune équipée.

- ▶ Une première méthode consiste à considérer que l'équipement le plus accessible est celui situé le plus près possible du domicile.
- ▶ Une seconde méthode, développée dans cette étude, intègre les déplacements domicile-travail. Pour les actifs, en effet, aller travailler sur une autre commune peut faciliter l'accès à des équipements. Dans cette méthode, l'équipement le plus accessible est celui qui minimise le détour qu'effectuent les navetteurs par rapport à leur trajet domicile-travail. Le temps d'accessibilité sera celui du détour à effectuer.

Dans une commune de résidence donnée, tous les habitants ne travaillent pas au même endroit. Les navetteurs constituent autant de sous-populations qu'il y a de communes de travail différentes. Enfin, les inactifs forment une autre sous-population : pour eux, l'équipement le plus accessible est celui qui est le plus proche du domicile. Pour la commune considérée, l'indicateur statistique d'accessibilité à un équipement s'obtient comme une moyenne pondérée des temps d'accessibilité de chacune de ces sous-populations.

Pour une commune, l'accessibilité à une gamme d'équipements correspond à une moyenne des accessibilités aux équipements de la gamme (sans pondération entre les différents équipements). Pour un ensemble de communes, l'accessibilité moyenne à un équipement donné est calculée en se référant seulement aux communes non dotées de l'équipement, la population résidant dans ces communes pondérant la moyenne.

En revanche, pour calculer, sur un ensemble de communes, une accessibilité moyenne à une gamme d'équipements, on prend en compte l'ensemble des communes. Certaines, en effet, peuvent être dotées d'un des équipements de la gamme, mais pas d'un autre. Ainsi, ces deux types de résultats ne sont pas comparables.

L'aire urbaine

Une aire urbaine est un ensemble de **communes**, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un **pôle urbain**, et par des communes rurales ou **unités urbaines (couronne périurbaine)** dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

